



Avis de projet de fusion

Paris, le 5 mai 2020

MARTIN MAUREL CORPORATE PICKING (FCP Absorbé) et R-co CONVICTION CREDIT EURO (OPCVM Absorbant)

Rothschild & Co Asset Management Europe, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014, constituée sous la forme d'une société en commandite simple au capital de 1 818 181,89 euros, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine à PARIS (75008), agissant en tant que société de gestion des OPCVM « MARTIN MAUREL CORPORATE PICKING » et « R-co – compartiment R-co CONVICTION CREDIT EURO », Représentée par Monsieur Didier Bouvignies, agissant en qualité d'Associé Gérant,

Suivant la décision de la gérance de Rothschild & Co Asset Management Europe et délibérations du Conseil d'administration de la SICAV R-co, en date du 25 février 2020, il a été décidé de procéder à la fusion-absorption du FCP « Martin Maurel Corporate Picking » (le « FCP Absorbé ») par le compartiment « R-co Conviction Credit Euro » de la SICAV « R-Co » (l'« OPCVM Absorbant »).

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 17 juin 2020, calculées le 18 juin 2020.

L'apport effectué à l'OPCVM Absorbant par le FCP Absorbé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de cette dernière.

Conditions de l'opération

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 09 avril 2020.

Les souscriptions et les rachats de parts du FCP Absorbé cesseront définitivement à compter du 16 juin 2020 à partir de 11h31, de façon à ce qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion.

La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

Actif net du FCP Absorbé

Valeur liquidative de l'OPCVM Absorbant

Pour ces calculs, il sera tenu compte du fait que les porteurs du FCP Absorbé qui, en fonction de la parité d'échange déterminée, n'auraient pas droit à un nombre exact d'actions et/ou dix-millièmes d'actions de l'OPCVM Absorbant, obtiendront le remboursement du rompu (correspondant à la différence entre la valeur des parts et millièmes de part du FCP Absorbé remises, et la valeur d'actions et/ou dix-millièmes d'action de l'OPCVM Absorbant qu'ils auront reçues en échange) ou pourront verser en espèces le montant nécessaire à l'attribution de dix-millièmes d'action complémentaire.

En vertu des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers de l'OPCVM Absorbant et du FCP Absorbé participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion peuvent



former opposition à celui-ci dans un délai de trente jours à compter de la publication de l'avis de fusion au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Il sera proposé, par défaut, aux porteurs de parts A et P du FCP Absorbé des actions de catégorie « C EUR » de l'OPCVM Absorbant et aux porteurs de parts I du FCP Absorbé des actions de catégorie « IC EUR » de l'OPCVM Absorbant. Si les termes de l'opération de fusion-absorption ne convenaient pas aux porteurs du FCP Absorbé, les porteurs de parts A et P du FCP Absorbé ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, la catégorie d'action C EUR de l'OPCVM Absorbant et le FCP Absorbé n'appliquant pas de commissions de rachat. En revanche, la catégorie d'action IC EUR de l'OPCVM Absorbant applique une commission de rachat non acquise à l'OPCVM Absorbant de 2% maximum. Ainsi, la dernière valeur liquidative du FCP Absorbé sur laquelle les porteurs de parts I du FCP Absorbé auront la possibilité de sortir sans frais sera celle datée du 16 juin 2020.

Le projet commun de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 15 avril 2020.

Pour plus d'informations:

Service Clients

Tel: +33 1 40 74 42 92

clientserviceteam@rothschildandco.com

A propos de Rothschild & Co Asset Management Europe

Rothschild & Co Asset Management Europe propose des solutions d'investissement innovantes, fruit d'une vision indépendante et de long-terme, conçues pour répondre aux besoins de chacun de ses clients. Fort de sa présence internationale, Rothschild & Co Asset Management Europe offre des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs.

Nourrie par une connaissance profonde de ses clients, Rothschild & Co Asset Management Europe articule son développement autour d'expertises complémentaires en gestion active et de conviction, en architecture ouverte et en solutions d'investissement.

Rothschild & Co Asset Management Europe élabore des solutions d'investissement véritablement sur-mesure pour chacun de ses clients. Cette approche, alliant innovation et expérience, permet à Rothschild & Co Asset Management Europe d'offrir à ses clients une vision différente, source de création de valeur sur le long-terme.

Plus d'information sur : www.am.eu.rothschildandco.com